

Région

La Rochelle: les campeurs sur parcelles privées font front



Les campeurs sur parcelles privées ont manifesté hier devant le tribunal de La Rochelle. Photo CL

Pour Sylvie Geffrey, empêcher des propriétaires de passer quelques jours en caravane sur leur terrain, cela s'appelle de la ségrégation sociale. Cette infatigable militante de la cause des campeurs sur parcelles privées est aujourd'hui présidente d'une fédération nationale regroupant trente associations semblables à la sienne, celle de l'île de Ré. Hier, la fédération appelait pour la première fois à manifester devant le tribunal de La Rochelle où treize propriétaires de La Couarde et de Loix étaient appelés à comparaître.

«On gêne des projets»

Une centaine de personnes s'était déplacée pour les soutenir, dont Sylvie Geffrey. *«C'est toujours la même histoire. Certains maires persécutent ceux qui, simplement, veulent profiter de leur bout de terrain. Cela se passe ici comme en Vendée et en Bretagne, c'est pourquoi notre collectif s'est élargi, déclarait la présidente de la FFCCPP, Fédération française de camping-caravaning sur parcelles privées. On veut nous chasser sans doute parce que nous ne sommes pas assez chic, pas assez riches pour certains sites touristiques et aussi parce qu'on gêne des projets comme le futur golf de l'île de Ré.»*

Dans la salle d'audience, le procureur n'a pas considéré que c'est *«toujours la même histoire»*, mais au contraire qu'elle évolue à mesure que grandit le besoin de protéger l'environnement et des personnes. Une conscience d'autant plus forte après le passage de la tempête Xynthia. En effet, les propriétaires comparaisant hier étaient, selon le parquet, non seulement contrevenants à la législation sur les sites classés mais également au plan de prévention des risques d'inondation, leurs parcelles étant en zone rouge sur ce dernier. *«Tout ceci n'est qu'un prétexte. Les élus nous disent que nous sommes plus difficiles à joindre que les vacanciers des campings commerciaux en cas de danger...»*

La bataille n'est donc pas terminée entre la FFCCPP et les pouvoirs publics. Elle risque de se durcir en particulier dans l'île d'Oléron, entièrement classée depuis le 1er avril dernier. Ceci lui donne dorénavant le même cadre juridique que celui de l'île de Ré. L'élu et conseiller général oléronais Michel Parent qui a suivi ce dossier n'a jamais